

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LAURAGAIS REVEL ET SOREZOIS**

**PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 29 MARS 2004**

PRESENTS : M. Alain CHATILLON – Président, M. Albert MAMY – 1^{er} vice-président, M. Yves COTTE – 2^{ème} vice-président, M. Pierre VERGNES – 3^{ème} vice-président, M. Martine LANGUILLON - 4^{ème} vice-présidente, M. Philippe de LORBEAU – 5^{ème} vice-président, M. Georges ARNAUD, M. Michel BARDON, M. Gaston BAYOURTHE, M. Edmond BERGE, M. André BERMOND, Mme Marie-Hélène BLANC, M. Claude CAZETTES, M. Aimé CHABBAL, M. Claude COMBES, M. Francis COSTES, Mme Isabelle COUTUREAU, Mme Martine de ROQUETTE, M. Alain DEVILLE, Mme Christine DE WULF, M. Francis DOUMIC, M. René ESCUDIER, Mme Pierrette ESPUNY, M. Michel FERRIES, M. Pierre FRAISSE, M. Roger GARAUD, Melle Marielle GARONZI, M. Bertrand GELI, M. Laurent HOURQUET, Mme Josette LACIPIERAS, M. Pierre LAHALLE, M. Patrick LAMOTHE, M. Jean LATCHE, M. Bernard MARCHISONNE, Mme Nadine MIRC, Mme Chantal PATAILLE M. André REY, M. Philippe RICALENS, M. Alain ROQUES, M. Didier ROUCH, M. Georges SACAZE, M. Hubert SICARD, M. Etienne THIBAUT, M. Denis VAISSIERE, Mme Annie VEAUTE, M. Alain VERDIER, M. Jean-Pierre WIDMANN.

AVAIENT DONNE PROCURATION :

Melle Lydie BATIGNES à M. Denis VAISSIERE, M. Jean-Claude BELAUD à M. Bernard MARCHISONNE, M. Philippe DUSSEL à M. René ESCUDIER, Mme Anne FEDRY à M. Albert MAMY, Mme Martine PEYSSOU à M. Pierre LAHALLE

ABSENTS EXCUSES :

M. Jacques AVERSENQ M. Norbert BARTHES, M. Jean-Charles BAULE, Mme Marie-Ghislaine GROC, M. Jean JALBAUD, M. Philippe LASMAN, M. Joseph TOURNIER.

Les délégués formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 59, ont désigné comme secrétaire de séance Madame Martine LANGUILLON.

Le procès verbal de la séance du 20 février 2004 est adopté sans observation.

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2004 / FISCALITE 2004 / SUBVENTIONS 2004 - BUDGET ANNEXE ZONE INDUSTRIELLE 2004 – BUDGET ANNEXE M49 ASSAINISSEMENT AUTONOME 2004

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que dans sa séance du 20 Février 2004, le Conseil Communautaire a défini les orientations budgétaires pour 2004.

Il demande à Monsieur Yves COTTE, Président de la commission administration et finances, de bien vouloir présenter les propositions de la Commission pour :

- Le budget principal 2004 – taux d'imposition et attribution des subventions et fonds de concours.
- Le budget annexe 2004 de la zone industrielle
- le budget annexe assainissement autonome pour 2004

Monsieur COTTE expose :

BUDGET PRINCIPAL 2004 :

La section de fonctionnement s'équilibre à :	2 158 275,26 €
La section d'investissement s'équilibre à :	533 206,69 €

Ce budget inclut notamment les dépenses suivantes :

En fonctionnement

- Les dépenses de fonctionnement reconduites (les charges de fonctionnement, le contingent SDIS, les opérations en cours comme l'OMPCA,, le SIPOM, ...)
- Une participation par fonds de concours aux dépenses engagées par la commune de Roumens pour la crèche sise sur cette Commune mais qui accueille des enfants de toute la Communauté.
- La réalisation d'une nouvelle mission de prospection économique
- Les schémas communaux d'assainissement de 12 Communes
- La participation au Syndicat Mixte pour la Maison de l'Ingénieur

En investissement :

- Le projet Maison Commune Emploi Formation.
- La numérisation des plans du cadastre des Communes sous convention DGI et l'acquisition des données matrices cadastrales communales
- Un complément d'étude pour le projet Halte garderie itinérante

LES TAUX D'IMPOSITION :

Il est proposé pour 2004 une **variation uniforme de + 3 %** des taux des 4 taxes soit :

	Bases prévisionnelles 2004	Taux 2003	Taux 2004	Produit prévisionnel 2004
TH	11 993 900 €	0,684	0,705	84 557,00 €
FB	12 066 800 €	1,250	1,29	155 661,72 €
FNB	677 700 €	4,850	5,00	33 885,00 €
TP	19 278 400 €	0,988	1,02	196 639,68 €
TOTAL		-	-	470 743,40 €

LES SUBVENTIONS ET FONDS DE CONCOURS :

Il est proposé d'attribuer les subventions suivantes pour 2004 :

- **Association Maison Pour l'Emploi :** 28 700 €
- **Comité de bassin pour l'emploi :** 9 300 €
Pour les différentes actions en faveur de l'emploi.
- **Office de Tourisme de Sorèze :** 750 €
Pour représenter la Communauté de Communes au salon du tourisme de Paris (stand du Tarn).
- **fonds de concours Commune de Roumens :** 2500 €
Pour la crèche / halte-garderie d'intérêt commun

Pour mémoire, les autres subventions sont de nature différente et reprennent ce qui n'a pas été réalisé en 2003 :

- **OMPCA : 234 871 €**

Ce montant est réparti entre entreprises, associations, et ville de Revel, par convention - la Communauté est boîte aux lettres financière pour cette opération, elle reverse au destinataire final des subventions qu'elle perçoit de l'Etat (FISAC) et de la Région, sur décision du comité de pilotage OMPCA.

- **OPAH : 15 000 €**

Destinés aux propriétaires réalisant des logements conventionnés dans le cadre de l'OPAH et dont les dossiers ne sont pas parvenus à la communauté en 2003. Une aide de la Région (contrat de terroir) vient en grande partie compenser cette somme.

Sur Proposition de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité :

- **d'approuver le budget primitif 2004 de la Communauté de Communes.**

BUDGET ANNEXE ZONE INDUSTRIELLE :
--

Le budget s'équilibre à 86 000 €

En dépense :

- *Travaux de réfection de voirie sur la ZI.*
- *Etude de faisabilité pour le projet de création d'une zone artisanale intercommunale à Lempaut*

En recettes :

- *Vente de terrains*
- *Dotation de Développement Rural pour les travaux de voirie*

Sur Proposition de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité :

- **d'approuver le budget annexe de la zone industrielle intercommunale pour 2004.**

BUDGET M 49 ASSAINISSEMENT AUTONOME :
--

Le budget s'équilibre à 6000 €

En dépense :

- *Prestations de contrôle des installations d'assainissement autonome.*

En recettes :

- *Redevances et subventions.*

Sur Proposition de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité :

- **d'approuver le budget assainissement autonome 2004 de la Communauté de Communes.**

OBJET : TARIFS DU CONTROLE DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT AUTONOME

Monsieur le Président rappelle que par délibération du 19 Mars 2003, le Conseil Communautaire avait institué un service public d'assainissement non collectif (SPANC) et instauré la redevance assainissement autonome (sur la base des conventions en cours avec le SDEA et la SADE et en tenant compte des frais de gestion).

Suite à l'augmentation de 2 % de la tarification des prestations du SDEA 31 en matière d'assainissement autonome, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'ajuster le montant des redevances perçues par la Communauté de Communes pour le contrôle des installations d'assainissement autonome comme suit :

Redevance pour le contrôle de conformité des installations d'assainissement autonome nouvelles :

- contrôle (hors sondage) : **130 €** (au lieu de 127 €)
- visite supplémentaire : **47 €** (au lieu de 46 €)

Redevance pour le diagnostic des installations d'assainissement autonome existantes :

- contrôle hors analyse : **148 €** (au lieu de 145 €)
- contrôle avec analyse standard de l'effluent rejeté : **208 €** (au lieu de 204 €)
- contrôle avec analyse complète de l'effluent rejeté : **252 €** (au lieu de 247 €)

Redevance pour le contrôle périodique du fonctionnement des installations d'assainissement autonome :

- contrôle hors analyse : **63 €** (au lieu de 62 €)
- contrôle avec analyse standard de l'effluent rejeté : **123 €** (au lieu de 121 €)
- contrôle avec analyse complète de l'effluent rejeté : **167 €** (au lieu de 164 €)

Monsieur le Président précise que ces tarifs tiennent compte des frais de gestion engagés par la communauté.

- **Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire excepte à l'unanimité le nouveau barème des redevances pour le contrôle des installations d'assainissement autonome tel que proposé par Monsieur le Président, avec application à compter du 1^{er} Avril 2004.**

OBJET : MISSION DE PROSPECTION ECONOMIQUE

Sur proposition de la Commission Développement Economique présidée par Monsieur Philippe de LORBEAU, Monsieur le Président propose d'engager en 2004 une mission de prospection économique. Le coût prévisionnel de cette mission est de 24 000 €H.T.

L'objectif de cette mission sera de repérer les projets économiques (créations ou délocalisations d'entreprises) susceptibles de s'installer sur la Zone Industrielle Intercommunale de la Pomme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à :

- **engager une mission de prospection économique.**
- **solliciter une subvention auprès de la Région Midi-Pyrénées.**

OBJET : MISSION D'EXPERTISE DES CONTRATS D'ASSURANCE

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'engager une mission d'expertise des risques et contrats d'assurance de la Communauté de Communes.

Cette expertise a pour but, de vérifier, suite aux transferts de compétences et de locaux (Maison pour l'emploi) que la Communauté est bien couverte pour l'ensemble des risques encourus.

Le montant prévisionnel est de 2 500 €

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'autoriser Monsieur le Président à engager une mission d'expertise assurance.**

OBJET : ETUDE DE FAISABILITE DE RACCORDEMENT ADSL PAR SATELLITE

Monsieur le Président, après avoir proposé à Monsieur Etienne Thibault d'en exposer le contenu, demande au Conseil de se prononcer sur l'opportunité pour la Communauté de Communes de réaliser une étude de faisabilité sur le raccordement à l'ADSL par liaison satellite (technologie wifi).

- **Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à engager l'étude de faisabilité sus-mentionnée.**